

MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES



AIN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 décembre 2017

Convocation a été faite le 27 novembre 2017.

Excusés : M. Alex COLOMB, pouvoir donné à M^{me} Dominique FATOME
M^{me} Marjorie BOULON, pouvoir donné à M^{me} Brigitte ROCHE

Absent : M. Gérard LOISON

Secrétaire de séance : M. Alain DUFOUR

Accord donné à Monsieur le Maire de retirer de l'ordre du jour :

- Néant

Accord donné à Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour :

- Néant

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Sous la présidence de M. Pierre PERNET, le conseil municipal a délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Finances - économie :

- Indemnités du trésorier

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Celle-ci est calculée à partir de la moyenne des 3 derniers comptes administratifs affectée d'un coefficient. Une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Le conseil municipal refuse cette indemnité de conseil et refuse l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Accord à la majorité 14 Pour - 3 Abstentions

- Demande de fonds d'aide au football amateur auprès du district de l'Ain de football :

Sur initiative de M. Christophe SÉLIG, président du Sporting Club des Mille Étangs (SCME), un projet de renforcement et d'amélioration de nos terrains de football a été étudié. Le SCME, est une association sportive très dynamique de notre commune. Elle compte 240 licenciés, dont 160 jeunes et elle vise à promouvoir la pratique et le développement du football sous différents aspects : compétences, enthousiasme, convivialité et respect. Aujourd'hui les terrains dangereux pour l'intégrité physique des joueurs sont inutilisables, des ententes avec des villages voisins ont permis le prêt d'installations mais ce n'est pas une solution pérenne.

La commune souhaite se placer en tant que partenaire du SCME et porteur de ce projet de réfection des terrains de football dont les coûts travaux s'élèvent à 34 140 € (HT) :

* Nivelage	: 9 000 €
* Engazonnement	: 12 460 €
* Regarnissage et drainage	: 2 630 €
* Sécurisation des accès	: 10 050 €

Il est sollicité une demande de fonds d'aide au football amateur auprès de district de l'Ain de football pour la réalisation de ces travaux, le plan de financement s'établit comme suit :

Recettes (HT)		Dépenses (HT)	
Autofinancement	11 340 €	Nivelage	9 000 €
Financement SCME	2 800 €	Engazonnement	12 460 €
Aide District Ain Football	20 000 €	Regarnissage et drainage	2 630 €
TOTAL	34 140 €	Sécurisation des accès	10 050 €
		TOTAL	34 140 €

Accord à l'unanimité

- Présentation des travaux pour les trois ans à venir :

M. Le Maire présente le travail réalisé par la commission économie le 4 décembre 2017 : tableau prévisionnel des travaux, chiffrés, à réaliser durant les trois prochaines années.

Compte-tenu de la situation financière très dégradée de la commune, à chaque résultat d'exercice il sera donné la priorité au remboursement du capital de la dette puis en fonction de la somme pouvant être investie, un arbitrage sera réalisé dans ces différentes prévisions. Les travaux non réalisés seront reportés à l'année suivante afin que rien ne soit oublié.

- Déclassement de voie communale et cession d'une parcelle de terrain à ARVE Lotissements

ARVE Lotissements nous a sollicité pour la cession d'une partie de la voirie communale dans le cadre de l'aménagement ce nouveau lotissement. Le chemin rural « chemin de la Grange Blanche » est situé entre les parcelles ZN 20 et ZN 22. La parcelle ZN 20 a été vendue en partie en vue de l'aménagement en lots individuels, ARVE Lotissements demande la cession de 242 m² de cette voirie communale afin que les propriétés bordent le chemin rural actuel.

Les parcelles cédées ne remettent pas en cause les fonctions de desserte ou de circulation assurées par ce chemin qui ne subira aucune modification et, suite à l'avis du domaine du 24 novembre 2017, il est décidé de céder cette emprise de 242 m² à ARVE Lotissements au prix de 44 € HT le m², soit 10 648 € HT.

Accord à l'unanimité

- Régularisation cotisation retraite additionnelle fonction publique (RAFP)

Une incohérence sur la cotisation à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) a été détectée sur les bulletins de paie de deux agents.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le RAFP vise à prendre en compte une partie des primes et indemnités des fonctionnaires pour la retraite, jusqu'à cette date seul le traitement indiciaire de base comptait.

Après recherches il s'avère que :

- l'application de ce plafond erroné est réalisée depuis 2005
- l'administration communale est responsable de cette erreur

Les préjudices en cotisations salariales et patronales pour la période 2005/2016 représentent un montant total de 2 404.50 €, ces erreurs n'étant pas du fait des agents, la régularisation de ces cotisations est faite par la commune qui prend à sa charge le versement au fond RAFP du montant total dû pour la période 2005 / 2016.

Accord à l'unanimité

- Décision modificative n°2 du budget communal :

Il est présenté au conseil municipal une proposition de révision des crédits de certains comptes du budget 2017 :

Désignation	Diminution de crédits	Augment. de crédits
Dépenses d'investissement		
16876 – Autres dettes	- 4 000 €	-
2158 – Autres matériels et outillage	-	+ 4 000 €

Accord à l'unanimité

2. Intercommunalité :

- Conseil communautaire de la CCDSV (Christine FORNES)

- Réunion du 30 octobre 2017 :

- Pays d'Art et d'histoire – extension et renouvellement du label : attribué en 2008 à la CCDSV pour 10 ans, la candidature pour l'extension de ce label aux 19 communes du territoire a été présentée au Ministère de la culture le 16 novembre 2017 qui a rendu un avis favorable.
 - Réhabilitation du musée de cire : après son acquisition par la CCDSV en 2015 et à l'intégration du bureau d'information touristique, un projet de réhabilitation du musée et de l'accueil a été abordé en début d'année 2016 afin d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble du site. Après consultation, le groupement Mégard (architecte) et Créa Factory (scénographe) ont été retenus pour travailler à ce projet dont le montant des travaux de réhabilitation et de scénographie est estimé à 293 000 € HT et le montant total de l'opération évalué à 360 000 € HT, soit 432 000 € HT.
 - Office de tourisme – avenant à la convention d'objectifs et de moyens : prolongation de la durée au 31/12/17 pour permettre le versement du solde de la subvention 2017 attribuée par la CCDSV.
 - Projet de parc éolien à Chaleins : aucun avis n'a été donné suite à la sollicitation du Maire de Chaleins dans le cadre de l'enquête publique à ce sujet.
 - Adhésion à l'association Club des entreprises de Dombes Saône Vallée (EDSV) : M. SIMMINI est désigné représentant de la CCDSV.
 - Cession du terrain de la maison Boidard à Trévoux : la CCDSV a préempté en 2010 dans le cadre du projet de ZAD du Formans, elle a ensuite renoncé à son droit de préemption en 2015 souhaitant travailler en priorité à la requalification des friches industrielles. Cette vente est réalisée pour un usage familial.
 - Tarif de la carte OURA ! : mise en service le 23 octobre 2017 sur le réseau transport Saônibus pour un coût de 5 € à compter du 1^{er} janvier 2018.

- Réunion du 27 novembre 2017 :

- Dispositif d'aides économiques par la CCDSV dans le cadre de la loi NOTRe : les Région sont les autorités compétentes en matière de développement économique et s'appuient localement sur les EPCI pour le développement économique. La convention passée avec la Région permet la mise en œuvre de ce dispositif d'aides à la création ou la reprise d'entreprises.
 - Vente de terrain à la société ALCYON qui souhaite délocaliser son site des Échets sur le Technoparc à Civrieux.
 - Expropriation du terrain Jarlat (parc d'activités de Trévoux) : cette parcelle à proximité de zones d'habitat et d'établissement scolaire comprend la structure d'un bâtiment métallique sans murs, présente de nombreux points de rouille, une toiture dégradée et trouée, des remorques de poids lourds usagées, des débris métalliques, gravats et divers objets à même le sol.
 - Projet de révision du plan local d'urbanisme de la Métropole Lyonnaise tenant lieu de programme local d'habitat : le dynamisme local étant certes lié à la proximité de l'agglomération lyonnaise mais aussi à la volonté des collectivités locales de maîtriser et d'accompagner le développement de leur territoire, le conseil a émis un avis réservé à ce PLU-H et a fait part de ses remarques.
 - Convention avec le SYTRAL dans le cadre de l'expérimentation d'une nouvelle ligne de transport à la demande entre Frans et Jassans-Riottier.

- Comité syndical du SMICTOM (Clément VERMOREL) :

Réunion du 5 décembre 2017 :

- Suite au vol d'un véhicule à Reyrieux en novembre 2017, une étude est en cours pour son remplacement en achat ou location.
- Les dysfonctionnements liés au non vidage des bennes qui ont été constaté auprès de la société PAPREC sont en passe d'être réglés.
- Déchèterie du Pardy : il est moins constaté d'intrusions, le camp de personnes sans domiciles installé à proximité a été fermé, le contrat pour la présence d'un vigile ne sera pas reconduit, une étude va être menée pour l'agrandissement du site et la création d'un sens de circulation.
- Communication : refonte des guides, modification de la signalétique
- Mise en place de nouvelles colonnes enterrées (sur trois ans)
- Les tarifs restent inchangés pour les particuliers.

- Assemblée générale du SIEP (Arnaud BALOIS)

Réunion du 25 octobre 2017 :

- Suite à la démission de Madame BEGUET un nouveau président, M. DESPRAS, deux vice-présidents et 8 membres du bureau ont été élus.

- Assemblée générale du SIEA (Pierre ROSET)

Réunion du 1^{er} décembre 2017 :

Point de situation du développement de la fibre optique dans l'Ain :

- Coût total de 577 millions d'euros (aides de l'État, de la Région, du Département et de l'Europe)
- Fin du déploiement en 2021
- Reconduction en 2018 de la participation des communes à hauteur de 3€ / habitant

Pour notre commune :

- Étalement des travaux de janvier à fin d'année 2018
- 8 fournisseurs devraient proposer leurs services

3. École - jeunesse :

- Conseil d'école (Dominique PARIS) :

Réunion du 7 novembre 2017

- L'effectif de l'école est en baisse cette année. 219 élèves sont inscrits à ce jour :
PS : 18 CP : 27 CM1 : 26
MS : 30 CE1 : 28 CM2 : 22
GS : 34 CE2 : 34

31 élèves viennent de la commune de Sainte Olive avec la possibilité de prendre un transport scolaire gratuit.

- Exercices de sécurité : le 21 septembre, le premier exercice incendie s'est déroulé dans de bonnes conditions pour les 2 bâtiments. Trois exercices liés au Plan Particulier de Mise en Sûreté auront lieu cette année, le premier s'est déroulé le 5 octobre «alerte intrusion et attentat ».

- Projets de classe, d'école : en lien avec l'axe sur le mieux vivre ensemble, la commune a financé des tracés de couleurs dans la cour pour délimiter des zones de courses ou de jeux de ballons et des zones de jeux calmes. La mairie a proposé à l'école de bénéficier du programme européen « Un fruit à la récré ». Chaque vendredi sur 6 semaines, les élèves de l'école ont pu déguster des fruits de saison. Lors de la semaine du goût, les classes de cycle II ont demandé aux familles qui le souhaitent de préparer une recette régionale ou venant d'un autre pays. L'école bénéficie de créneaux pour utiliser le gymnase Montfray à Fareins, de fin septembre à mi-mars. Les élèves de GS/CP sont allés le 13 novembre à la médiathèque de Trévoux pour travailler autour du thème des petites bêtes pendant que les CM1 accompagnés d'un guide découvraient le château de Trévoux et participaient à un atelier sur les armes et les blasons. L'après-midi les deux classes, dans le cadre de la « fête de la Science » sont allées à la Sidoine pour des ateliers pratiques avec des expériences à réaliser. Le Conseil Municipal des Enfants est renouvelé cette année.

– Élections du Conseil Municipal des Enfants (HAZDINE ZEDIOUI) :

Le 24 novembre 2017

- Les projets des enfants volontaires ont été remis en amont aux enseignants puis lus dans différentes classes.

- Des élections ont eu lieu à la mairie : le vote portait sur les projets anonymes (et pas sur des candidats).

- Le dépouillement réalisé avec des membres du CME sortant a vu l'élection de 14 enfants (dont 3 de Ste Olive) : 8 filles, 6 garçons.

- L'installation du nouveau CME sera faite le samedi 9 décembre en salle du conseil.

– Comité de pilotage des TAP (Dominique PARIS) :

Le 13 novembre 2017

- Bilan de la rentrée scolaire.

- Modification des TAP depuis la rentrée : 1 h les lundis, mardis, jeudis et garderie le vendredi.

- Le devenir des NAP (4 ou 4,5 jours) est à envisager en fonction du maintien de l'aide financière de l'État après 2019 et de l'avis des parents suite à l'enquête qui va être menée par la FCPE en cette fin d'année.

4. Vie locale :

– Assemblée générale de l'amicale des boules (Brigitte ROCHE) :

Le 21 octobre 2017 :

- Tenue de la 71^{ème} assemblée générale de cette association.

- 108 licenciés + 35 pratiquants loisir.

- Le dernier exercice comptable est déficitaire, mais sans conséquence du fait d'un reste en caisse suffisant.
- Organisation d'une vente d'huitres le 21/12/17 (source de recettes importante).
- Des bons résultats sportifs à noter pour l'année écoulée : qualification des féminines aux championnats de France, les jeunes au championnat de l'Ain.
- A noter les 17 et 18 mars 2018 l'organisation du concours AS Secteur.

– Repas des aînés (Brigitte ROCHE) :

Le 3 décembre 2017 :

- L'auberge de La tour a gentiment mis à disposition ses locaux gratuitement.
- La préparation des repas a été faite par les restaurateurs du village.
- Cette journée s'est très bien passée selon les 80 aînés et les 6 élus assurant le service avec l'aide d'enfants du CME.

– Cérémonie des vœux (Brigitte ROCHE) :

Cette manifestation devrait être organisée selon le même principe que les années précédentes. Les modalités en seront arrêtées lors de la prochaine réunion de municipalité et devraient comporter :

- Accueil par Le Maire
- Diaporama (par thème)
- Mot de Maire, des élus locaux
- Récompenses
- Passage de relais du CME

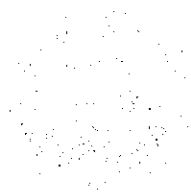
– Bilan de l'année de pêche (Christine FORNES) :

Le résultat 2017 montre un résultat positif de 542.81 euros, en forte baisse, mais cette année a été marquée par des travaux d'élagage, de réfection du chemin et par une panne importante sur l'aérateur.

– Assemblée générale Gym Danse (Brigitte ROCHE) :

Le 28 novembre 2017

- 118 adhérents + 64 enfants : en légère baisse.
- 4 intervenants encadrent les cours de fitness / pilate / step / zumba / bokwa.
- Un 3^{ème} gala de danse a été organisé en limitant les dépenses par le prêt de la sono notamment.



5. Informations diverses :

- Besoins en alimentation en gaz (Pierre PERNET) :

Suite à la demande de certains ambarrois, une enquête sur le besoin d'alimentation en gaz sur la commune sera jointe au bulletin municipal. En fonction des retours, les services d'ENGIE seront sollicités.

- Patrimoine (Pierre PERNET) :

Le label « Centenaire de la 1^{ère} guerre » n'a pas été attribué à l'écriture du livre portant sur les soldats d'Ambérieux morts entre 1914 et 1918.

- Agenda

Vendredi 8 décembre	18h30	Soirée UCA
Samedi 9 décembre	11h00	Installation nouveau CME
Samedi 9 décembre	11h45	Ste Barbe
Dimanche 10 décembre	15h30	Concert de Noël de la chorale Chantemuse, église de St André
Jeudi 21 décembre	18h30	Vente huitres amicale boules
Vendredi 22 décembre	18h30	Noël du personnel
Samedi 6 janvier	14h00	Noël du SCME
Samedi 6 janvier	18h30	Cérémonie des vœux
Lundi 15 janvier	18h00	Vœux CCDSV
Jeudi 18 janvier	19h00	Sécurité routière
Jeudi 18 janvier	20h00	Conseil Municipal

**Le secrétariat de la mairie sera fermé les mardi 26 et mercredi 27 décembre.
La permanence électorale sera assurée le samedi 30 décembre de 9h00 à 12h00 pour permettre les inscriptions sur la liste électorale.**

6. Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Affiché en exécution de l'article L 2125 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire,
P. PERNET

